

Séance du 22 avril 2026 Délibération n° 22042026-21	
<b>Nombre de membres :</b> - en exercice : 15 - présents : 15 - votants : 15 - absents excusés ayant donné procuration : 0 - absents excusés : 0	L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.  <b>Présents :</b> Christophe BEC, Maryline BENAZETH, Michel BOURGUE, Francis CAZARD, Philippe COURTOIS, Francis ESPINASSE, Sophie MARZIN, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Sébastien SEGUR, Fabrice SOUYRI, Christine TEULIER, Martine TOURNIE, Marie VERDIER, Céline VIGUIER.  <b>Secrétaire de séance :</b> Francis ESPINASSE
<b>Date de convocation :</b> 17 avril 2026 <b>Date d'affichage :</b> 17 avril 2026	
<b>Objet de la Délibération :</b> <b>Constitution de la Commission d'Appel d'Offres</b>	

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, à la représentation au plus fort reste.

Le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité des présents, de ne pas recourir au vote à bulletin secret, décide :

- **D'ELIRE** les membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :
  - Membres titulaires :**
    - TOURNIE Martine
    - ESPINASSE Francis
    - COURTOIS Philippe
  - Membres suppléants :**
    - VERDIER Marie
    - BOURGUE Michel
    - TEULIER Christine
- **DECIDE** que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**VOTES :**

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié exécutoire,

Transmis en Préfecture,

Publié et notifié le 4 mai 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
Francis ESPINASSE

Le Maire,  
Jacques MOLIERES

